Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260507-2026D085A-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 7 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 30/04/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 30/04/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, COLAS Odette, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, de GUERDAVID Jean-Michel, HÉRÉ Roger, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SALOMÉ Olivier, SIMON Alain, WESTER Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : COLLONGUES Sylvie à JOUAN Yves, LE ROLLE-DUMONT Géraldine à LE GOFF Brigitte, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BURIENS Michel à BOUSSARD Laurent, DUVAL Daniel à HÉRÉ Roger, HUON Thierry à BUREL Jean-Jacques

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D085 – Comités consultatifs locaux

Lors de sa séance du 09 avril 2026, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales.

Dans son article 30, celui-ci permet au conseil municipal de créer des comités consultatifs, en vertu des dispositions de l'article L2143-2 du CGCT, sur tout problème d'intérêt communal pour tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal, notamment des représentants des associations locales. Le but est d'associer à la réflexion municipale des personnes extérieures à l'assemblée communale, soit intéressées, soit particulièrement qualifiées ou directement concernées par un sujet donné.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués (art. L2143-2 du CGCT).

Sur proposition du maire, le conseil fixe la composition de ces comités pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260507-2026D085A-DE

Lors du conseil municipal du 09 avril 2026, il avait été indiqué qu'il serait proposé de créer trois comités consultatifs locaux, outre le conseil municipal des jeunes qui fera l'objet d'une décision particulière.

Aussi,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- *De créer les trois comités consultatifs suivants :*

- comité consultatif « développement économique et activités »
- comité consultatif « démocratie locale »
- comité consultatif « environnement et développement durable »

- *De fixer paritairement la composition de ces comités de la façon suivante :*

Chaque comité sera composé de cinq élus municipaux, dont quatre de la majorité et un de l'opposition, en vue de respecter la représentation proportionnelle, et de cinq représentants des citoyens.

- *De procéder à la désignation des élus municipaux au sein des comités comme suit :*

- Comité consultatif « développement économique et activités »
Président : JEAN Joël
Membres : BOUSSARD Laurent, HÉRÉ Roger, DUVAL Daniel et JOUAN Yves

- comité consultatif « démocratie locale »
Président : GUYOMARC'H Jeanne
Membres : LECOURTOIS Anne-Marie, SIMON Alain, BOUSSARD Laurent et de GUERDAVID Jean-Michel

- comité consultatif « environnement et développement durable »
Président : HAMON Julie
Membres : LE ROUX Alain, BEGUIVIN Patrick, GUYOMARC'H Jeanne et LAURENCIN Mathieu

- *D'adopter le règlement intérieur joint en annexe.*

Mme le Maire portera à la connaissance du conseil municipal les candidatures de citoyens qui se seront portés volontaires et qu'elle aura retenu pour chacune des commissions.

En mairie, le 11/05/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent